



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2004/4/Add.1
2 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Huitième session, 10, 13 et 14 mai 2004

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2004-2007

Sous-programme relatif au développement du commerce

Description des activités

POUR ADOPTION

Le Bureau du Comité soumet le présent projet de programme de travail pour 2004-2007 au Comité pour qu'il l'adopte. Ce programme comprend trois parties. La première (document TRADE/2004/4), expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes relevant du Comité, à savoir les sous-programmes «Développement du commerce» et «Restructuration industrielle et développement de l'entreprise». La deuxième, qui fait l'objet du présent document et des documents TRADE/2004/4/Add.2 et TRADE/2004/4/Add.3, décrit en détail les différentes activités à exécuter. Celles-ci sont présentées sous la forme de tableaux récapitulatifs dans la troisième partie (documents TRADE/2004/4/Add.4 et TRADE/2004/4/Add.5).

Vu que la session de 2004 du Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) se tiendra après la session du Comité, les parties du programme de travail qui ont trait aux travaux du Centre sont présentées **pour information uniquement** et seront à nouveau portées à l'attention du Comité, avec les modifications éventuelles apportées entre-temps, par le biais de la procédure d'approbation intersessions. Des renseignements sur les travaux menés sous l'égide du Comité sont diffusés sur son site Web à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/trade>.

Documentation antérieure sur ce sujet: TRADE/2003/11/Add.1 (Projet de programme de travail pour 2003-2005: Description des activités).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
1.1 MISE AU POINT ET TENUE À JOUR DE NORMES	
Mise au point et tenue à jour des instruments, normes, règles et recommandations relatifs au commerce international qui soient efficaces et répondent aux besoins de l'économie mondiale.....	3
1.2 MISE EN APPLICATION/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	
Réduction des obstacles au commerce de biens et de services dans tous les pays, et en particulier dans les États membres de la CEE, grâce à une plus grande application des normes, règles, instruments et recommandations conçus au niveau international ou par la CEE, notamment en matière de facilitation du commerce.....	15

Pour les points 1.3 à 1.7 et la liste des abréviations, voir TRADE/2004/4/Add.2

INTRODUCTION

Le programme de travail pour 2004-2007 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comprend trois parties. La première, contenue dans le document TRADE/2004/4, expose le programme de travail et les orientations stratégiques des deux sous-programmes relevant de la responsabilité du Comité: développement du commerce d'une part, restructuration industrielle et développement de l'entreprise d'autre part. La deuxième, qui fait l'objet du présent document et du document TRADE/2004/4/Add.2 (pour le sous-programme relatif au développement du commerce) et du document TRADE/2004/4/Add.3 (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise), décrit en détail les activités spécifiques à mener. La troisième partie consiste en tableaux récapitulatifs de ces activités spécifiques et figure dans les documents TRADE/2004/4/Add.5 (pour le sous-programme relatif au développement du commerce) et TRADE/2004/4/Add.4 (pour le sous-programme relatif à la restructuration industrielle et au développement de l'entreprise).

1.1 MISE AU POINT ET TENUE À JOUR DE NORMES

Mise au point et tenue à jour des instruments, normes, règles et recommandations relatifs au commerce international qui soient efficaces et répondent aux besoins de l'économie mondiale

La mise au point et la tenue à jour d'instruments, normes et règles relatifs au commerce constituent l'une des activités de base de la CEE. Afin d'approfondir ses travaux dans ce domaine, la CEE entreprendra les activités suivantes:

1.1.1 Élaboration de normes et recommandations relatives à la facilitation du commerce dans le cadre du CEFACT-ONU

1.1.1.1 Élaboration d'un guide et d'une recommandation officielle sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce

La recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce consiste à évaluer les procédures et activités mises en œuvre dans ce domaine, généralement par comparaison avec une norme convenue. Cette façon de procéder, qui permet aux pays d'évaluer leur performance dans le temps et par rapport aux autres pays, facilite beaucoup la mise en évidence des éléments auxquels ils devront accorder une attention particulière et qu'ils devront améliorer. En s'appuyant sur les travaux du CEFACT-ONU, la CEE élaborera un guide sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce, suivi d'une recommandation officielle. Pour cela, elle prendra également en considération les activités déjà menées par la Banque mondiale, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Destinataires: Gouvernements et organisations commerciales internationales

Échéances: Élaboration du guide: juin 2004
Élaboration et approbation de la recommandation: mai 2005

1.1.1.2 *Mise en œuvre de la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce*

Le secrétariat, en collaboration avec le CEFAC-ONU, les organisations nationales de promotion de la facilitation du commerce et d'autres organisations telles que la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), aidera un certain nombre d'États membres à mettre en œuvre le guide et la recommandation sur la recherche des meilleures pratiques en matière de facilitation du commerce.

Destinataires: Gouvernements et organisations nationales s'occupant de la promotion de la facilitation du commerce

Échéance: Activité permanente, 2005-2007

1.1.1.3 *Amélioration de la facilitation et la sécurité du commerce*

La sécurité joue un rôle de plus en plus important dans le commerce international. Dans le contexte actuel, il existe toutefois un risque que des mesures unilatérales et non concertées soient prises en la matière. Ces mesures pourraient entraver les échanges et devenir un nouvel obstacle non technique au commerce, en particulier dans les pays en développement et pour les petites et moyennes entreprises.

La CEE et le CEFAC-ONU continueront de collaborer avec des organisations clefs comme l'Organisation maritime nationale (OMI), la CCI, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation mondiale de normalisation (ISO) et d'autres organismes intéressés en vue d'adopter une approche facilitatrice de la sécurité du commerce et ce d'un bout à l'autre de la chaîne des transactions commerciales.

Destinataires: Gouvernements, organisations commerciales internationales et milieux professionnels

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.1.4 *Élaboration d'une recommandation sur la création d'un guichet unique*

Le système du «guichet unique» vise à accélérer et simplifier la circulation de l'information entre les opérateurs commerciaux et les pouvoirs publics et à apporter des avantages significatifs à tous les acteurs qui interviennent dans les échanges transfrontières. C'est en substance un système qui permet aux opérateurs commerciaux de fournir l'information à un seul organisme ou point d'entrée pour satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires liées à l'importation ou à l'exportation. En s'appuyant sur les travaux du CEFAC-ONU, la CEE élaborera une recommandation officielle sur la création et la gestion d'un guichet unique pour l'information et les procédures commerciales. Cette recommandation comprendra une courte section exposant ses éléments de base, suivie de quatre annexes décrivant le guichet unique de façon plus détaillée et donnant des exemples concrets; émanant des milieux professionnels et entreprises.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels dans tous les pays, mais surtout dans les pays en transition et les pays en développement

Échéance: Mai 2004

1.1.1.5 *Mise en place du guichet unique*

La CEE, de concert avec des partenaires stratégiques clefs (Banque mondiale, OMD, CCI, etc.) aidera certains États membres à évaluer leurs besoins et l'approche qui y est adaptée en matière de mise en place du guichet unique.

Le «guichet unique» est un environnement qui vise à accélérer et simplifier les flux d'informations entre commerçants et pouvoirs publics et à apporter des avantages significatifs à tous les acteurs intervenant dans les échanges transfrontières. Sur le plan théorique, on peut définir le guichet unique comme un système qui permet aux opérateurs commerciaux de fournir l'information à un seul organisme pour satisfaire à toutes les prescriptions réglementaires liées à l'importation ou à l'exportation.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels dans tous les pays, mais surtout dans les pays en transition et les pays en développement

Échéance: Activité permanente, 2005-2007

1.1.1.6 *Examen et mise à jour des recommandations existantes de la CEE*

Le secrétariat, de concert avec le CEFACT-ONU, examinera et, le cas échéant, mettra à jour les recommandations existantes de la CEE concernant la facilitation du commerce et le commerce électronique.

Destinataires: Gouvernements et participants aux échanges commerciaux de tous les pays

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.1.7 *Élaboration d'un guide pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce*

Le secrétariat, de concert avec le CEFACT-ONU, mettra au point un guide pour la mise en œuvre de la facilitation du commerce.

Destinataires: Gouvernements et participants aux échanges commerciaux de tous les pays

Échéance: 2005

1.1.1.8 *Aspects juridiques de la facilitation du commerce*

La Division du développement du commerce et du bois et le CEFACT-ONU, en collaboration avec d'autres entités internationales intéressées, notamment la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), élaboreront des recommandations visant à faire face aux problèmes existants et à définir des pratiques optimales et des normes concernant les aspects juridiques de la facilitation du commerce dans le monde entier.

Destinataires: Gouvernements (en particulier des pays en développement et des pays en transition les moins avancés), milieux d'affaires (PME, notamment)

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.1.9 Révision de la Recommandation n° 12 – Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime

La Recommandation n° 12 du CEFACT-ONU, intitulée «Mesures destinées à faciliter les procédures relatives aux documents de transport maritime», a été adoptée en mars 1979. Elle visait à modifier les pratiques officielles et commerciales pour:

- a) Réduire le plus possible l'utilisation des documents de transport négociables et encourager leur remplacement par des lettres de transport maritime ou d'autres documents de transport non négociables;
- b) Encourager l'utilisation de documents de transport originaux uniques;
- c) Encourager l'utilisation de documents de transport normalisés et avec verso en blanc.

Cette recommandation doit cependant être mise à jour compte tenu de l'évolution du commerce électronique et des méthodes de traitement des documents. La CEE, par l'intermédiaire du CEFACT-ONU, élaborera la version révisée et s'efforcera de favoriser l'utilisation de documents électroniques.

Destinataires: Opérateurs commerciaux et transporteurs

Échéance: Mai 2004

1.1.2 Mise au point et tenue à jour de normes relatives aux transactions électroniques dans le cadre du CEFACT-ONU

1.1.2.1 Mise au point du cadre de collaboration commerciale (BCF)

Le CEFACT-ONU a entrepris d'élaborer une nouvelle série de normes relatives aux transactions électroniques, le cadre de collaboration commerciale (BCF). Il s'agit d'un ensemble modulaire de spécifications devant permettre à toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur situation géographique, d'effectuer des transactions par l'Internet, en se servant de normes ouvertes. Le BCF a pour objet de mettre au point et promouvoir une approche neutre sur le plan de la technologie et de la mise en œuvre permettant à toutes les parties de satisfaire, à l'échelle mondiale, aux impératifs liés aux transactions électroniques dans un contexte caractérisé par l'interopérabilité, la sécurisation et l'uniformisation.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.2 Mise au point et tenue à jour ultérieure de l'ebXML

Les activités liées à la mise au point des spécifications relatives à l'ebXML sont prises en charge par l'Organization for the Advancement of Structured Information Standards (OASIS) et par le CEFACT-ONU. Des comités techniques ont été établis au sein d'OASIS pour les questions relatives aux registres, à la messagerie, aux partenariats et aux activités de mise en

œuvre dans le contexte de l'ebXML. Le CEFACT-ONU poursuit quant à lui ses travaux concernant les procédés commerciaux et les éléments de base.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.3 Mise au point et alignement des services Web

Les services Web représentent un concept récent pour la prochaine génération de technologie d'infrastructure, qui offre un ensemble de spécifications fondé sur l'Internet mais ne comprenant pas encore des spécifications contenu «entreprises» (business content). Le cadre de collaboration commerciale (BCF) peut être utilisé pour définir le contenu «entreprises» des services Web conformément à la conception des transactions électroniques propre au CEFACT-ONU. Ce dernier se sert du cadre de collaboration commerciale et l'aligne sur les services Web disponibles dans le monde.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.4 Gestion de l'EDIFACT-ONU

L'EDIFACT-ONU comprend un ensemble de normes, répertoires et directives convenus au niveau international pour l'échange de données informatisé (EDI), notamment la transmission de messages relatifs au commerce des biens et services entre des systèmes informatiques indépendants. Les répertoires de l'EDIFACT-ONU, ou le Répertoire des Nations Unies pour l'échange de données commerciales (TDID), se composent actuellement de plus de 200 messages utilisés dans divers secteurs comme les transports, l'administration, les finances, les soins de santé et l'architecture. Les messages de l'EDIFACT-ONU permettent aux entreprises du monde entier d'échanger des informations commerciales essentielles et de coordonner et optimiser leurs filières d'approvisionnement. Aujourd'hui, l'EDIFACT-ONU demeure la seule norme acceptée au niveau international pour l'échange informatisé de données commerciales.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.5 Gestion et extension du système LOCODE-ONU (codes de lieux)

Le système LOCODE-ONU définit de façon précise et sans ambiguïté les lieux utilisés dans le commerce international. Il s'agit d'un système de codification à cinq caractères utilisé aux fins du commerce international pour identifier un lieu chaque fois qu'une désignation codée est nécessaire pour représenter des noms de ports, aéroports, dépôts intérieurs de dédouanement, terminaux intérieurs de fret et autres lieux, par exemple de réception ou de livraison, qui sont utilisés pour les mouvements de marchandises associés au commerce international (lieux de dédouanement, par exemple), ou encore proposés par les gouvernements. La CEE tient régulièrement à jour les codes et la base de données (7 000 à 8 000 demandes d'actualisation et

autres changements). D'autres listes importantes de lieux, comme les codes d'aéroport de l'Association du transport aérien international (IATA), le Registre des ports de la Lloyds ou les codes de l'Union postale universelle, ont été intégrées au LOCODE.

Les activités prévues dans ce domaine sont les suivantes: mise à jour et extension de la liste de lieux conformément aux exigences des utilisateurs du système LOCODE, et mise au point d'un système d'enregistrement et de diffusion des données du LOCODE par l'Internet.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.6 Révision et tenue à jour des codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international

La Recommandation n° 20 de la CEE intitulée «Codes des unités de mesure utilisées dans le commerce international» institue une liste unique de codets destinés à représenter les unités de mesure pour la longueur, la masse (poids), le volume et d'autres grandeurs (y compris les unités de comptage). Les codets indiqués dans cette recommandation sont conçus pour permettre l'échange d'informations au moyen de systèmes manuels ou automatisés entre les participants au commerce international ainsi qu'à d'autres activités économiques, scientifiques et technologiques, à trois niveaux.

Le CEFACT-ONU prépare actuellement une révision fondamentale de la Recommandation comprenant:

- Une rationalisation de certaines unités de mesure dont l'usage est contestable;
- Une mise à jour et une extension de la liste des unités de mesure;
- Une amélioration du contenu, du format et de la présentation de la Recommandation n° 20.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: 2004

1.1.2.7 Mise à jour d'autres recommandations de la CEE se rapportant à des codes

Le CEFACT-ONU assure la gestion et la mise à jour périodique de recommandations se rapportant à des codes, notamment les suivantes:

- Recommandation n° 3 de la CEE-ONU – Code de pays de l'ISO pour la représentation des noms de pays;
- Recommandation n° 5 de la CEE-ONU – Abréviations des INCOTERMS;
- Recommandation n° 7 de la CEE-ONU – Représentation numérique des dates, heures et intervalles de temps;

- Recommandation n° 8 de la CEE-ONU – Méthode du code d'identification unique – UNIC;
- Recommandation n° 9 de la CEE-ONU – Code alphabétique pour la représentation des monnaies;
- Recommandation n° 10 de la CEE-ONU – Codes d'identification des navires;
- Recommandation n° 15 de la CEE-ONU – Simplification des marques d'expédition;
- Recommandation n° 17 de la CEE-ONU – Conditions de paiement;
- Recommandation n° 19 de la CEE-ONU – Codes des modes de transport;
- Recommandation n° 21 de la CEE-ONU – Codes des passagers, des types de fret, des emballages et des matériaux d'emballage;
- Recommandation n° 23 de la CEE-ONU – Codes du prix du fret;
- Recommandation n° 24 de la CEE-ONU – Codes indiquant le statut des échanges commerciaux et du transport;
- Recommandation n° 28 de la CEE-ONU – Codes des types de moyens de transport.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.2.8 Mise à jour du Répertoire de données commerciales des Nations Unies (ISO 7372)

La norme internationale ISO 7372 a été développée par la CEE en tant que Répertoire de données commerciales des Nations Unies (TDED) et adoptée par le Comité technique, ISO TC/154. Le TDED définit les éléments de données pour l'administration, le commerce et l'industrie, et est géré par un organisme mixte ISO/CEE. Sous l'égide de cet organisme mixte, le CEFAC-ONU mènera à bien une révision de l'ISO 7372 par le biais de l'ISO TC/154.

Destinataires: Milieux d'affaires et gouvernements du monde entier

Échéance: 2004

1.1.3 Élaboration de normes de qualité des produits agricoles

Dans tous les domaines dont il est fait état ci-après, des activités pourront être ajoutées, modifiées ou supprimées en fonction des besoins des clients. Toutes les listes de normes qui feront l'objet de travaux sont sujettes à modifications en raison de l'évolution des priorités des États membres.

1.1.3.1 *Gestion et coordination des travaux techniques: Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)*

Le Groupe de travail:

- Examinera les recommandations formulées par ses sections spécialisées et définira les orientations générales de leurs travaux futurs (2004-2007);
- Passera en revue les textes généraux qui constituent le cadre des activités de normalisation (Protocole de Genève, méthodes de travail et norme-cadre) en vue de les adapter à l'organisation actuelle de ses travaux (2004-2007);
- Contrôlera la mise en œuvre des normes et coordonnera les activités y relatives (ateliers, séminaires, cours de formation) (voir également l'activité de programme 1.2.2) (2004-2007).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.3.2 *Élaboration et tenue à jour de normes CEE-ONU pour les fruits et légumes frais (GE.1)*

La Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1):

- Révisera les normes CEE-ONU pour les kiwis, les pêches et les nectarines, les raisins de table, les pommes de terre de primeur et de conservation, les pommes, les agrumes, les prunes (2004-2005);
- Élaborera des nouvelles normes CEE-ONU pour les échalotes, les truffes et les cèpes (2004-2006);
- Définira des critères objectifs concernant la qualité interne/maturité des fruits à intégrer aux normes dans le but de garantir une meilleure qualité aux consommateurs et de supprimer les critères relatifs à la qualité externe, qu'il est difficile de respecter pour certaines méthodes de production (biologiques, par exemple) ou dans certaines régions de production et qui peuvent être perçus comme des obstacles techniques au commerce (2004-2007);
- Mettra à jour la norme-cadre pour les fruits et légumes frais et alignera toutes les normes existantes sur le nouveau texte (2004-2006);
- Vérifiera la compatibilité du certificat de contrôle et de la formule-cadre des Nations Unies pour les documents commerciaux (2004);
- Élaborera des modèles en vue de l'inclusion de variétés dans les normes pour les poires, les prunes et les raisins de table (2004-2005);

- Examinera le marquage par code et la possibilité d'harmonisation du codage à l'échelle internationale (2004-2005);
- Codifiera les dispositions de plusieurs normes CEE-ONU. Harmonisera les principaux paramètres utilisés dans le commerce international (produit, variété et qualité/catégorie) aux fins des transactions électroniques et de la certification électronique des exportations (2004-2006);
- Coopérera avec l'OMS en vue de l'élaboration d'une stratégie sur l'alimentation, l'activité physique et la santé (2004-2005);
- Coopérera avec le Régime de l'OCDE pour l'élaboration de brochures explicatives et pour les questions de qualité interne (2004-2007);
- Contribuera aux ateliers, séminaires, cours de formation et autres activités concernant le renforcement des capacités pour l'application de normes de qualité en fonction des besoins des clients et des fonds disponibles (2004-2007);
- Réexaminera les conditions générales de vente des fruits et légumes frais (2004).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente. Voir plus haut pour les dates précises.

1.1.3.3 *Élaboration et tenue à jour des normes CEE-ONU pour les produits secs et séchés (GE.2)*

La Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits) (GE.2):

- Achèvera la révision des normes pour les amandes et les pistaches (2004);
- Révisera la norme pour les dattes (2004-2006);
- Élaborera des nouvelles normes CEE-ONU pour:
 - Les amandes blanchies (2004-2006);
 - Les noix de macadamia en coque et les noix de macadamia à décortiquer (2004-2006);
 - Les arachides en coque et les arachides décortiquées (2004-2006);
 - Les noix de pécan en coque et les noix de pécan décortiquées (2005-2007);
 - Les pêches séchées (2004-2006);
 - Les piments séchés (2005-2007);
 - Les tomates séchées (2005-2007).
- Coopérera avec l'OCDE aux fins de l'élaboration d'un plan d'échantillonnage;

- Réexaminera les conditions générales de vente CEE-ONU pour les fruits secs (fruits décortiqués, non décortiqués et séchés);
- Passera en revue les travaux concernant les légumineuses (2004);
- Contribuera aux ateliers, séminaires, cours de formation et autres activités concernant le renforcement des capacités pour l'application de normes de qualité en fonction des besoins des clients et des fonds disponibles (2004-2007).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente. Voir plus haut pour les dates précises.

1.1.3.4 Élaboration et mise à jour des normes CEE-ONU pour la viande

La Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11):

- Élaborera des nouvelles normes CEE-ONU pour le veau, la dinde, la viande caprine et le lama (2004-2007);
- Publiera les versions sur papier et sur support électronique des normes CEE-ONU pour la viande ovine, la viande bovine (bœuf) et la viande de poulet (2004);
- Révisera la norme pour la viande porcine (porc) et publiera la nouvelle version (2004-2005);
- Établira des nuanciers en vue de parvenir à une norme harmonisée (2004-2005);
- Se consacrera à une étude pilote sur l'application de la norme pour la viande bovine; et jaugera les moyens permettant de faciliter l'évaluation de la conformité (2004-2005);
- Évaluera la possibilité d'inclure dans les normes les produits avec additifs et les produits miniaturisés (2004-2005);
- Évaluera la possibilité d'instituer des normes CEE-ONU pour le poisson (2004);
- Contribuera aux ateliers, séminaires, cours de formation et autres activités concernant le renforcement des capacités pour l'application de normes de qualité en fonction des besoins des clients et des fonds disponibles (2004-2007);
- Mènera des travaux de mise à jour des normes existantes (2004-2007).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente. Voir plus haut pour les dates précises.

1.1.3.5 Perfectionnement et mise à jour de la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre

La Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre (GE.6):

- Incorporera des tolérances à destination dans la norme (2004);
- Envisagera l'inclusion d'une liste mondiale des variétés (2004-2005);
- Affinera la notion de variété dans la norme (2004);
- Poursuivra la mise au point de l'échelle d'évaluation du pourcentage de la surface sur laquelle un tubercule est marqué par des taches (2004);
- Examinera les liens entre les normes de la CEE-ONU, de l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP) et de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes (NAPPO) (2004-2007);
- Examinera les questions de calibrage (2004);
- Formulera des recommandations en ce qui concerne les meilleures pratiques pour la manipulation des tubercules et les méthodes d'assurance de la qualité (2004-2005);
- Évaluera les incidences des OGM sur la Norme (2004-2007);
- Examinera les méthodes permettant d'éviter la nécrose superficielle d'origine virale (2004-2006);
- Poursuivra la mise au point de la liste des maladies, de la liste des parasites et des méthodes d'essai usuelles (2004-2007);
- Mettra sur pied un cours pilote de formation à la certification des plants de pommes de terre (2004-2005);
- Mettra au point une étiquette CEE-ONU (2004-2005);
- Examinera le matériel de calibrage (2004-2005);
- Examinera les méthodes permettant d'éviter la pourriture des tubercules (tolérances à destination, assurance de la qualité) (2004-2005);
- Examinera les procédures de règlement des différends (2004-2005);
- Fera la distinction entre les parasites de la qualité et les parasites de quarantaine (2004-2005);
- Incorporera des méthodes d'essai/de référence (2004-2005);
- Examinera les préoccupations des acheteurs de plants (2004-2007);

- Définira la procédure de contrôle complète à suivre pour la certification des plants de pommes de terre (2004-2005).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.3.6 *Élaboration et mise à jour de normes CEE-ONU pour les œufs et les ovoproduits*

Le secrétariat:

- Répertoire les experts nationaux (2004);
- Établira un programme de travail pour la révision des normes (2004);
- Organisera un atelier sur la révision des normes (2004-2005).

Destinataires: Gouvernements, organisations intergouvernementales, organisations commerciales internationales/régionales, services de contrôle de la qualité, organisations de producteurs, organisations de consommateurs

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.1.3.7 *Normalisation des fleurs coupées*

Le secrétariat passera en revue l'application actuelle de ces normes (2004-2005).

1.1.4 *Élaboration de recommandations dans le cadre du Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6)*

1.1.4.1 *Élaboration et tenue à jour de recommandations concernant les politiques de normalisation et de réglementation*

Le Groupe de travail des politiques d'harmonisation technique et de normalisation (WP.6) révisera les recommandations existantes et en élaborera de nouvelles à l'intention des gouvernements en vue de favoriser la création d'un cadre normatif et réglementaire propice à l'activité économique qui assure aussi comme il se doit la protection de la santé des populations et de l'environnement. Ces recommandations et leur mise en œuvre devraient contribuer à l'élimination des obstacles techniques au commerce.

Destinataires: Autorités de réglementation

Échéance: 2004-2006

1.1.4.2 *Élaboration de propositions concernant l'évaluation de la conformité et la métrologie*

Le Groupe de travail élaborera des propositions visant à harmoniser les procédures d'évaluation de la conformité dans la région dans le but d'établir des critères objectifs pour les activités de métrologie et d'évaluation de la conformité et d'instaurer ainsi un climat de confiance mutuelle entre les partenaires. Il étudiera également les moyens de promouvoir une plus large application des accords sur la reconnaissance mutuelle des essais et certificats dans le commerce.

Destinataires: Organismes de certification et d'accréditation, entreprises

Échéance: 2004-2007

1.2 MISE EN APPLICATION/RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Réduction des obstacles au commerce de biens et de services dans tous les pays, et en particulier dans les États membres de la CEE, grâce à une plus grande application des normes, règles, instruments et recommandations conçus au niveau international ou par la CEE, notamment en matière de facilitation du commerce

Malgré des avancées considérables au cours de la décennie écoulée, il est apparu que l'une des tâches auxquelles de nombreux pays, en particulier les pays en transition ou en développement, devaient s'atteler dans les plus brefs délais consistait à mettre plus largement en application les recommandations, normes et règles qui avaient été élaborées pour faciliter le commerce. À cette fin, la CEE entreprendra les activités suivantes:

1.2.1 Mise en application/Renforcement des capacités – Facilitation du commerce et transactions électroniques

1.2.1.1 *Renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques dans la région de la Méditerranée*

Ce projet a pour but d'accroître la compétitivité, sur les marchés régionaux et mondiaux, des entreprises installées dans la région méditerranéenne. Il vise à simplifier et harmoniser les procédures commerciales tout au long de la chaîne des transactions, à automatiser et informatiser l'administration et les échanges commerciaux, et, enfin, à favoriser la participation des petites et moyennes entreprises (PME) aux transactions électroniques. Il porte essentiellement sur les échanges entre les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne et membres de la CEE, de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ou de la Commission économique pour l'Afrique.

Dans le cadre de ce projet, la CEE a mis au point des outils d'apprentissage électronique pour la facilitation du commerce sur la base de la Recommandation n° 18 (concernant le soutien à apporter au projet méditerranéen). Ces outils seront également disponibles pour la formation dans d'autres domaines et dans le cadre d'autres projets.

Destinataires: Pays méditerranéens non membres de l'Union européenne et membres de la CEE, de la CESAO ou de la CEA. Décideurs dans l'appareil de l'État et les milieux professionnels des pays en transition et en développement.

Échéance: 2004

1.2.1.2 Documents commerciaux électroniques alignés (UNeDocs)

Faciliter l'établissement des documents à l'échelon international est l'un des domaines dans lesquels la CEE est particulièrement compétente. Dans les années 70 déjà, elle a mis au point la Formule-cadre des Nations Unies, norme applicable aux documents sur support papier, qui harmonise la présentation et le contenu des documents commerciaux et en simplifie l'utilisation. À l'heure actuelle, tous les documents modernes utilisés dans le commerce international, par exemple le Document administratif unique, le carnet TIR ou la lettre de transport aérien de l'Association du transport aérien international (IATA), sont établis sur la base de la Formule-cadre des Nations Unies. Au fil des années, la plupart des nations commerciales modernes ont elles aussi élaboré pour leur commerce national des documents qui sont alignés sur la Formule-cadre des Nations Unies.

Ces dernières années, il est devenu manifeste qu'il fallait ajouter un nouveau volet à cette formule-cadre. En effet, l'application croissante dans le commerce mondial de notions de pointe en matière de logistique oblige les pays en développement et les pays en transition à adapter leurs documents commerciaux en fonction des normes internationales s'ils veulent prendre part au commerce mondial. De surcroît, il est devenu nécessaire d'incorporer les documents commerciaux sur papier dans les systèmes électroniques d'échange d'informations qu'il est maintenant possible d'utiliser pour le commerce, par exemple l'EDIFACT-ONU, le XML et l'Internet. La CEE a dès lors lancé le projet des Nations Unies pour les documents commerciaux électroniques (UNeDocs).

Les objectifs du projet UNeDocs sont les suivants:

- Fournir un ensemble coordonné de documents commerciaux internationaux sur papier et sur support électronique;
- Fournir des outils et une assistance technique en vue de faciliter l'alignement de la documentation commerciale nationale sur les normes internationales;
- Assurer le renforcement des capacités et mettre à disposition les outils nécessaires à l'utilisation des instruments de facilitation du commerce liés aux documents;
- Fournir les logiciels ouverts dont on a besoin pour la mise en pratique des documents commerciaux électroniques;
- Appuyer l'application des concepts de fenêtre électronique;
- Inciter les pays à élaborer des politiques nationales favorisant l'utilisation des documents électroniques et notamment à établir des textes législatifs concernant les signatures électroniques, la sécurité et la confidentialité, et l'harmonisation des prescriptions relatives au commerce transfrontière.

Destinataires: Divers secteurs, y compris des administrations; priorité donnée aux pays en transition et aux pays en développement

Échéance: Activité permanente

1.2.1.3 Renforcement des capacités des organismes de facilitation du commerce (organismes PRO) dans les pays en transition

La CEE va entreprendre une étude d'évaluation des organismes en place de facilitation du commerce (organismes PRO) dans les pays en transition en vue de déterminer quels sont à l'heure actuelle leur situation sur le plan opérationnel, leur niveau d'activité, leurs ressources et leurs modalités de financement. Cette étude aura surtout pour objet de faire ressortir les enseignements tirés des opérations en cours et de déterminer les besoins futurs en matière de renforcement des capacités. Sur la base des résultats, des activités de suivi seront entreprises dans le but d'étayer le renforcement des capacités, en commençant par l'organisation d'un atelier à l'intention des organisations nationales de facilitation du commerce qui se tiendra en septembre 2004.

Destinataires: Organismes et décideurs dans l'appareil de l'État, à la fois dans les pays en transition et les pays en développement

Échéance: Étude (juin 2004), premier atelier (septembre 2004), activités complémentaires de renforcement des capacités (activité permanente, 2005-2007)

1.2.1.4 Instruments en faveur du commerce

Sur la base de la demande et de la technologie disponible, la CEE va élaborer des instruments et techniques destinés à favoriser concrètement la facilitation du commerce, et va notamment publier des normes sur le Web, diffuser des normes sous forme de bases de données téléchargeables et établir des listes de codes en XML.

Destinataires: Pays en transition et pays en développement, mais pas exclusivement

Échéance: Activité permanente, en fonction des ressources disponibles, 2004-2007

1.2.1.5 Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement en vue du développement durable du secteur du bois en Russie

La Division du développement du commerce et du bois exécute actuellement le projet relatif au «Renforcement des capacités pour améliorer le financement du commerce et les perspectives d'investissement dans le secteur du bois en Russie». Ce projet, entrepris à la demande de la Fédération de Russie, vise à améliorer les résultats commerciaux du secteur du bois en Russie en tirant parti de certaines connaissances spécialisées de la Division en matière de facilitation du commerce dans ce secteur.

Le projet met essentiellement l'accent sur le développement durable; la coopération directe au niveau des entreprises; la coopération régionale dans le nord-ouest de la Fédération de Russie; les activités relatives au commerce, au bois et à l'environnement; et les activités intersectorielles.

Les partenaires qui participent au projet appartiennent aussi bien au secteur public qu'au secteur privé de la Fédération de Russie et des pays européens; figurent parmi eux un large éventail d'entreprises privées, d'administrations locales et régionales et de grandes institutions forestières.

Les principales activités sont les suivantes: pratiques de gestion durable dans les entreprises de transformation du bois; amélioration des procédures commerciales dans l'industrie du bois; techniques novatrices de financement du commerce; renforcement des capacités dans l'optique d'un développement des investissements étrangers; utilisation durable de la biomasse; et opérations portuaires concernant le bois.

Destinataire: Secteur du bois de la Fédération de Russie

Échéance: Activité permanente, 2004-2007 (en fonction des ressources extrabudgétaires disponibles)

1.2.1.6 Participation aux séminaires et ateliers organisés par l'OMC

L'assistance à apporter aux pays en développement et pays en transition pour la mise en œuvre des normes et des mesures de facilitation du commerce est considérable. L'OMC a entrepris, pour aider ces pays à comprendre et planifier la mise en application de mesures de facilitation du commerce, un programme de séminaires et d'ateliers de formation qui a pour but de renforcer leurs capacités. Dans la limite des fonds disponibles pour les déplacements, les services qui relèvent de la Division du développement du commerce aideront l'OMC à mener à bien ces initiatives, en particulier celles qui concernent les pays en transition. S'il y a lieu, le Conseiller régional pour la facilitation du commerce intégrera aussi les questions intéressant l'OMC et l'adhésion à cette organisation dans les séminaires en matière de renforcement des capacités qu'il organise à l'échelon national et à l'échelon sous-régional.

Destinataires: Pays en transition et pays en développement

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.2.1.7 Établissement d'un partenariat interrégional pour faire du commerce le moteur de la croissance par le biais de la gestion des connaissances et en tirant parti des technologies de l'information et de la communication

La CEE va, avec les autres commissions régionales, au titre du Compte de l'ONU pour le développement et en collaboration avec les institutions compétentes de l'ONU, élaborer une proposition de projet commun de renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et de transactions électroniques en vue de favoriser le développement durable; ce projet comprendrait les composantes ci-après d'une démarche par paliers et tirerait le meilleur parti des infrastructures existantes: politique de facilitation du commerce et sa mise en œuvre; assistance technique dispensée aux gouvernements; renforcement des capacités des PME en matière de transactions électroniques; et appui aux pays, sous-régions et régions pour formuler des objectifs de négociation et des stratégies en matière de facilitation du commerce.

Destinataires: Pays en développement et pays en transition du monde entier

Échéance: Réalisation du projet en 2004-2005

1.2.1.8 *Accompagnement des mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre de l'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale*

Grâce au projet commun de la CEE et de la République tchèque intitulé «Soutien aux mesures de facilitation du commerce et mise en œuvre de l'EDIFACT-ONU dans certains pays d'Europe orientale», une coopération s'est établie avec plusieurs pays de la CEI qui ont contribué à la mise en application des recommandations de la CEE. À titre d'exemple, les travaux de l'organisme national ukrainien de facilitation du commerce ont abouti récemment à l'adoption, par le Parlement, d'une loi sur la «Stratégie de l'Ukraine en tant que pays de transit». Pour accélérer la transmission des documents et garantir une équivalence entre les documents papier et les documents électroniques, l'organisme de facilitation du commerce a également préparé une loi sur les documents électroniques et une autre sur la signature électronique. La première a déjà été adoptée par le Parlement. L'envoi en Ouzbékistan d'une mission chargée d'étudier la possibilité d'y créer un organisme national de facilitation du commerce figure parmi d'autres activités entreprises dans le cadre du projet.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels dans certains pays d'Europe orientale

Échéance: 2004-2007

1.2.1.9 *Appui à la facilitation du commerce et du transport dans les pays en transition et dans le cadre d'initiatives sous-régionales comme, par exemple, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI), le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et le Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA)*

Par l'intermédiaire du Bureau du Conseiller régional pour la facilitation du commerce, la Division du développement du commerce et du bois donne des conseils aux États membres de la CEE au sujet des questions relatives au commerce, à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques, est étroitement associée et apporte un soutien actif aux actions entreprises dans le cadre de la SECI, du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est du TTSE, du SPECA ainsi que d'autres organisations, institutions ou initiatives.

Destinataires: Gouvernements et milieux professionnels des pays de l'Europe du Sud-Est

Échéance: 2004-2007

1.2.1.10 *Développement des capacités des femmes qui participent au commerce*

La CEE va coopérer avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations intergouvernementales afin d'organiser et mener à bien une série d'ateliers pour le renforcement des capacités afin de stimuler la participation des femmes au commerce international dans les pays en transition.

Destinataires: Les femmes exerçant une activité commerciale dans les pays en transition

Échéance: Réalisation du projet en 2004-2007

1.2.2 Renforcement des capacités aux fins de la mise en applications des normes de qualité des produits agricoles

De 2004 à 2007, le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) et ses sections spécialisées mettront sur pied et coordonneront diverses activités de renforcement des capacités adaptées à différents destinataires, soit au niveau national, soit au niveau sous-régional.

1.2.2.1 Atelier sur l'harmonisation internationale des normes de qualité commerciale pour les produits agricoles

Atelier d'initiation visant à informer en ce qui concerne: l'organisation de la normalisation internationale des produits agricoles et les possibilités de participation; l'importance des normes de qualité harmonisées à l'échelle internationale, leur application et leur rôle dans la facilitation du commerce; la structure des normes intéressant le secteur public et le secteur privé; et l'application des normes dans le contexte du commerce international et de la certification électronique des exportations.

Destinataires: Gouvernements (hauts responsables de la gestion des politiques), sociétés d'exportation, secteur du commerce de gros et organisations commerciales

Échéance: Différents séminaires durant la période 2004-2007 en fonction des fonds disponibles

1.2.2.2 Mise en application de la politique en matière de normalisation

Atelier commun CEE/OCDE/EAN sur la mise en application des contrôles de qualité et de la certification électronique des exportations, qui traitera des thèmes suivants:

- Normes de qualité pour les produits agricoles;
- Normes publiques et privées mutuellement complémentaires;
- Interprétation harmonisée des normes;
- Stratégies pour la mise en place d'un système de contrôle de la qualité;
- Stratégies de contrôle électronique des exportations.

Destinataires: Gouvernements (responsables de niveau intermédiaire), sociétés d'exportation, secteur du commerce de gros et organisations commerciales

Échéance: Différents séminaires durant la période en 2004-2007 en fonction des fonds disponibles

1.2.2.3 Programme de formation d'inspecteurs (formation de formateurs)

Organisation de programmes de formation au niveau tant national qu'international à l'intention des personnes qui forment les inspecteurs chargés du contrôle de la qualité.

Destinataires: Gouvernements (agents d'exécution), sociétés d'exportation, secteur du commerce de gros et organisations commerciales

Échéance: Différents séminaires durant la période 2004-2007 en fonction des fonds disponibles

1.2.2.4 Gestion de la chaîne mondiale d'approvisionnement en produits alimentaires

Organisation de séminaires interrégionaux sur la gestion de la chaîne mondiale d'approvisionnement en produits alimentaires en collaboration avec d'autres commissions régionales, le Codex Alimentarius FAO/OMS, l'OCDE, l'OMC et EAN International.

Les séminaires traiteront de tous les sujets pertinents qui ont des incidences sur la chaîne mondiale d'approvisionnement en produits alimentaires: normes publiques et privées et initiatives visant à garantir la sécurité et la qualité, l'accès aux marchés et la facilitation du commerce.

Destinataires: Gouvernements (responsables de haut niveau), sociétés d'exportation, secteur du commerce de gros et organisations commerciales

Échéance: Différents séminaires durant la période 2004-2007 en fonction des fonds disponibles

1.2.3 Mise en application/Renforcement des capacités – Normalisation et qualité

1.2.3.1 Mise en application/Renforcement des capacités en matière de normalisation et d'harmonisation

Ce projet a pour but de mieux faire comprendre les principes énoncés dans l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et d'en favoriser une plus large application dans la région, en particulier dans les pays qui adhèrent à l'OMC. Il devrait renforcer la coopération entre les organismes nationaux de normalisation dans la région de la CEE et contribuer au renforcement des capacités dans les pays qui mettent en œuvre des réformes en vue de se conformer aux règles établies par l'OMC. Un certain nombre d'ateliers seront organisés sur l'invitation des gouvernements intéressés.

Destinataires: Organismes de réglementation et de commercialisation dans les pays en transition

Échéance: Activité permanente, 2004-2007

1.2.3.2 *Application de la Recommandation de la CEE intitulée «Modèle international pour une harmonisation technique»*

L'équipe de spécialistes de la normalisation et des techniques de réglementation (Équipe «START») élaborera des propositions nouvelles en vue de l'application concrète du «Modèle international» dans les secteurs pour lesquels les gouvernements ont exprimé le souhait de faire converger les réglementations. L'équipe travaillera en étroite collaboration avec les associations professionnelles et les entreprises, ainsi que les gouvernements, et prêtera son concours, en fonction de la demande, à la mise en œuvre de projets régionaux et sectoriels relatifs à la convergence des réglementations.

Destinataires: Responsables de la réglementation et entreprises

Échéance: Activité permanente 2004-2007

1.2.3.3 *Séminaires/forums sur les questions de réglementation, la qualité et la gestion de l'environnement*

Le Groupe de travail 6 organisera des séminaires sur les questions de réglementation et de normalisation, ainsi que sur les normes de qualité et de gestion de l'environnement dans les pays en transition en vue de leur faire mieux connaître les bonnes pratiques réglementaires et les systèmes de qualité et de gestion de l'environnement et de leur donner des indications sur la manière de les mettre en œuvre. Ces séminaires devraient contribuer à améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises de la région afin qu'elles soient en mesure d'affronter la concurrence avec succès, à la fois au niveau national et au niveau international. Le Groupe de travail étudiera et favorisera les bonnes pratiques dans le cadre des politiques nationales concernant les questions de qualité et d'environnement et dans le domaine de la réglementation.

Destinataires: Responsables de la réglementation et entreprises

Échéance: 2005-2006
